



Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24/04/2025

ID : 059-215903832-20250408-DC_2025_046-AU

République française

S'LOV

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-046

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2025-07

Objet : Marché de Maitrise d'œuvre pour la réalisation d'un parc urbain « Parc de la Rhônelle » à Marly

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-5 et R2194-7

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant les modifications non substantielles du marché relatives à des erreurs matérielles relevées sur l'annexe financière « Missions témoins »

DÉCIDE

La prise en compte des modifications des erreurs matérielles contenues dans l'annexe financière relative à la répartition de la rémunération des cotraitants pour les missions témoins.

Ces corrections ne produisent aucun impact financier sur le montant global du marché qui est de 1 185 300,00€ HT soit 1 422 360.00 € TTC.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 08 avril 2025

*Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE*



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 24/04/2025
et de la publication le 24/04/2025*